

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 octobre 1845.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'unanimité de la révolution grecque ne la sauvera pas des luttes intestines. Après avoir régné dix ans sans contrôle, on ne se fait pas en un jour au gouvernement représentatif, et les mauvais pouvoirs pèsent sur les peuples long-temps encore après leur chute. Le peuple grec, en prenant les armes, avait deux buts : obtenir des institutions et rejeter hors du pays l'armée bavaroise qui n'était à ses yeux qu'un corps d'occupation. Le premier sera atteint par la réunion d'une assemblée nationale, et une ordonnance royale vient de remplir le second ; mais cette ordonnance, arrachée au roi, cache une arrière-pensée et indique un commencement de réaction. En renvoyant chez eux les Bavares qui l'aidaient, le soutenaient dans son gouvernement absolu et dilapidateur, le roi a obtenu de renvoyer aussi tous les étrangers qui servaient dans l'armée grecque, à l'exception des anciens philhellènes dont les rangs doivent être fort éclaircis depuis quinze ans. Or, comme ces étrangers sont pour la plupart des Français et des Polonais dévoués à la cause de la liberté, et dont quelques uns ont pris une part active aux derniers événements, il en résulte que le roi, privé de son soutien, prive aussi le parti national d'un certain nombre de ses défenseurs.

Le nouveau ministère grec a cédé sur ce point au roi qui se prétendait humilié en renvoyant les Bavares seulement ; il a eu tort. En révolution, il faut marcher ; si on s'arrête, on rétrograde. Mais la nouvelle ordonnance pourrait bien n'être pas seulement le prélude de luttes intérieures. M. Guizot a été pris au dépourvu par les événements ; il s'était opposé à l'accord d'une constitution ; il s'était persuadé et avait persuadé aux conseillers du roi Othon que les Grecs se laisseraient long-temps encore diriger par le bon plaisir. La révolution est venue renverser sa politique, la plus fautive et la plus imprévoyante qui fût jamais, et l'ordonnance qui renvoie les Français de l'armée grecque semble être la suite naturelle du triomphe d'une autre puissance dont les diplomates ont vu plus clair que M. Guizot.

Humilié en Grèce, le ministre des affaires étrangères s'occupe aujourd'hui avec un certain fracas des affaires d'Espagne, de Saint-Domingue et de Chine. Il veut prendre le bruit pour de l'activité et oublier ses défaites dans le rêve de succès éventuels. Dans le monde politique, il est question d'un congrès qui aurait pour mission de régler les affaires de la péninsule, et l'attention a été assez éveillée par l'annonce fastueuse des ambassades d'Haïti et de Péking.

Si, pour se mêler des affaires de l'Espagne, on invoque la puissance de la force, on peut agir : ce pays, épuisé par ses guerres civiles, ne saurait opposer de résistance sérieuse ; il subira la loi du plus fort, sauf à se soulever plus tard et à triompher encore. Mais sur quel droit s'appuyer pour imposer à un peuple des formes gouvernementales qu'il n'aurait pas choisies ? L'état de l'Espagne, déplorable sans doute, n'est menaçant pour personne, et aucune puissance européenne ne saurait trouver dans des craintes fondées un prétexte plausible d'intervenir.

Mais l'intervention au milieu du conflit des intérêts opposés des grandes puissances est-elle possible ? Nous ne le pensons pas.

Tant que la branche aînée des Bourbons a régné en France, l'Espagne a dû se mouvoir dans notre orbite, rouler autour de la France comme un satellite autour d'une planète. La branche aînée tombée, la France nouvelle n'a pas su conquérir sur l'Espagne affranchie à son tour une influence qui eût fait le salut de celle-ci et la force de celle-là. On a essayé de refaire le passé au profit de la branche cadette. Un gouvernement de liberté en France eût, en aidant l'Espagne à établir solidement la liberté chez elle, conquis sur elle une légitime influence ; loin de là, on s'est perdu dans de petites intrigues en faveur d'une femme parce qu'elle appartenait aussi à la famille des Bourbons. Au lieu d'unir étroitement deux peuples, on a travaillé dans des intérêts de famille, sans vouloir reconnaître que le temps des nations étant venu, celui des individus était passé.

L'accord dans un congrès est aujourd'hui impossible à l'égard de l'Espagne. La France ou plutôt son gouvernement voudrait peut-être encore faire du sentiment ; mais l'Angleterre, la Russie et l'Autriche sont des nations trop positives pour servir de pareilles vœux, et les mensonges du congrès de Vérone ne sont plus possibles. L'Autriche voudrait mettre un archiduc sur le trône espagnol, c'est-à-dire rattacher l'Espagne à une politique opposée à celle de la France. Si M. Guizot y consentait, il sacrifierait nos intérêts, il se rendrait coupable d'une trahison ; il vaudrait mieux pour lui laisser faire et se retrancher derrière la volonté et le choix des cortès. L'Angleterre, qui pèse sur le Portugal, se soucie assez peu du prince qui épousera Isabelle, pourvu qu'un bon traité de commerce lui ouvre le marché espagnol et la rende ainsi la dominatrice réelle, exclusive de la péninsule. Or, comme le mariage d'un prince français avec la reine d'Espagne serait pour elle une exclusion du marché, elle n'y consentira pas, la France étant la seule puissance qu'elle redoute dans ce pays sous le rapport des relations commerciales vers lesquelles elle tourne toutes ses vues. La Russie, qui a fait volte-face vers l'Europe, sur laquelle elle pèse déjà d'un si grand poids, a un intérêt puissant à laisser l'Espagne errer entre la France et l'Angleterre comme une pomme de discorde ; sa diplomatie tendra donc à empêcher la réalisation des vues de l'une et de l'autre, à maintenir la division.

Les intérêts étant trop opposés, il n'y a pas d'accord à espérer ; un congrès est donc inutile, à moins que M. Guizot n'y veuille jouer le rôle de dupe, ou qu'on n'essaie de faire une seconde répétition de la ridicule comédie des protocoles à l'égard de la Belgique et de la Hollande. Mais pendant qu'on jouerait ce jeu l'Espagne aurait probablement terminé ses affaires toute seule ; l'agitation, la fièvre qui la dévorent, ne sauraient durer toujours ; la junte centrale ou le ministère Lopez triomphera, ou, s'il n'y a pas, d'ici à la réunion des cortès, une victoire décisive, il y aura une transaction commandée par les soins de l'avenir.

Un congrès ne serait donc d'aucune utilité, nous le répétons ; et si l'on persistait à le convoquer, la France devrait le voir avec beaucoup de défiance, car M. Guizot n'y défendrait pas mieux nos intérêts, si importants en Espagne, qu'il ne l'a fait dans le traité relatif à l'Orient.

Quant à nos ambassades, M. de Lagrenée va partir pour la Chine avec une suite fastueuse, et M. Adolphe Barrot va s'embarquer pour Haïti, où une révolution vient de changer la forme

du gouvernement. Nous craignons fort que l'ambassade de Chine n'ait d'autre but et d'autre résultat que de rattacher au ministère quelques individualités du commerce, pour lequel on semble manifester par là quelque bonne volonté. Le personnel de nos missions lointaines se compose d'un très-petit nombre d'hommes capables et d'une foule d'oisifs, désireux de faire des voyages de long cours, soit pour traîner ailleurs leur inutilité, soit pour trouver aux dépens du budget le moyen de satisfaire leurs créanciers, parasites imposés à tous les cabinets par de puissantes protections. Tant qu'un ministère ne saura pas se débarrasser de tous ces incapables, les missions qu'il donnera pour explorer des contrées nouvelles, pour chercher à établir des relations commerciales, resteront complètement stériles.

Relativement à la Chine, de nombreux obstacles s'opposent à ce que nous retirions quelque avantage de la mission qui se prépare. Il est extrêmement difficile d'arriver jusqu'à l'empereur du céleste empire ; on ne peut lui être présenté qu'en se soumettant à un cérémonial humiliant, auquel nous ne pensons pas qu'un ambassadeur français, même nommé par M. Guizot, puisse jamais consentir à se conformer. Il n'y a donc pas lieu d'espérer que nous puissions nouer des relations de commerce dans l'intérieur de la Chine. Les délégués des chambres de commerce pourront étudier les besoins et les ressources du pays dans le seul port que le canon anglais ait ouvert à l'Europe ; mais pour cela il n'était pas besoin d'une fastueuse ambassade, qui peut-être ne sera pas reçue à Péking, et qui, dans tous les cas, leur sera inutile pour le but qu'ils poursuivent. L'ambassade de Chine sera le sujet d'une phrase bien sonnante dans le discours de la couronne à l'ouverture des chambres, mais elle n'aura pas d'autre retentissement. Sous le rapport politique, elle est inutile ; sous le rapport matériel, les résultats qu'elle pourra avoir seront dus entièrement aux délégués du commerce.

Nous avons à Haïti de graves intérêts politiques et matériels à défendre, et bien qu'on puisse reprocher à tous les cabinets d'avoir, depuis dix-huit ans, fort mal conduit l'affaire de l'indemnité, et en particulier à M. Guizot de n'avoir rien fait de fructueux à cet égard depuis qu'il est au pouvoir, bien qu'on doive espérer peu de succès d'un ministère qui a sacrifié les intérêts et la dignité de la France sur tous les points, nous ne saurions trouver mauvais que, dans les graves circonstances où se trouve Saint-Domingue, on y envoie un homme chargé de défendre nos droits. Nous ne voulons parler aujourd'hui que du choix assez étrange fait par le cabinet dans la personne de M. Adolphe Barrot. Nous l'avons dit depuis long-temps, M. Odilon Barrot, l'ancien chef de la gauche dynastique, cherche à se rendre possible. Soit qu'il se laisse absorber par M. Thiers, soit qu'il se sépare de lui, toutes ses pensées sont dirigées vers le pouvoir. Des vues d'ambition personnelle ont fait commettre bien des fautes à cet homme qui eut si long-temps une grande influence sur son parti ; aujourd'hui des intérêts de famille vont l'absorber, vont achever de l'annihiler.

Si M. Odilon Barrot n'était qu'un député ordinaire, nous ne prendrions pas garde à la faveur dont son frère est l'objet : le ministère nous a habitués à ces sortes de complaisances pour les membres du parlement ; mais l'ambassade donnée à M. Adolphe Barrot est dans ce moment des plus importantes, et le choix du

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 OCTOBRE.

PLEUREZ SUR ELLE :

(Suite et fin.)

Pendant cette scène, Humbert s'était montré tendre, soumis et presque timide comme un adolescent ; il avait déployé une habileté rare, mais cette passion raisonnée étonnait et effrayait Bathilde. Elle s'était surprise à écouter par moments cette voix suave et harmonieuse qui lui disait : « Je vous aime, comme on ne le lui avait jamais dit, et elle avait éprouvé, à l'écouter, un charme jusqu'alors inconnu. C'était en vain qu'elle avait voulu ressaisir sa liberté d'esprit : le regard d'Humbert, ce regard passionné et puissant qui semblait l'envelopper tout entière, avait toujours arrêté sur ses lèvres la parole impitoyable qui allait s'en échapper. Lorsqu'il se tut, elle se détourna en rougissant, car ses yeux avaient osé s'arrêter sur les siens, tandis qu'il parlait, et l'éclair de joie qui avait brillé sur son visage expressif venait de lui apprendre qu'ils n'avaient pas été assez froids ni assez sévères. Heureusement qu'à cet instant on annonça une visite ; Bathilde respira avec effort : elle était bien obligée de s'avouer que la situation devenait dangereuse et difficile.

Un mois après, voici la lettre que Charles Humbert écrivait à M^{lle} de Surville :

« Vous me fuyez, Bathilde ! Hier soir, il y avait cercle dans votre salon ; vous aviez convoqué le ban et l'arrière-ban des plus vieilles donataires de Paris. Je n'en ai pas été surpris ; vous m'avez habitué à ces étranges assemblées... La veille, dans cette délicieuse soirée dont le souvenir me fait encore tressaillir, vous m'aviez abandonné votre main, tandis que je vous racontais les joies et les peines que vous me causez, ces joies qui sont encore de la souffrance. Un moment vous avez laissé tomber votre tête sur mon sein ; pendant un instant trop court je vous ai tenue dans mes bras. J'ai senti votre cœur battre contre ma poitrine, et moi, éperdu, fou de bonheur, je me suis écrié : « Bathilde, tu m'aimes !... » Alors vous avez tressailli, vous vous êtes arrachée de mes bras, vous m'avez ordonné de m'éloigner... Tu étais pâle, tremblante, Bathilde... Si j'étais resté, si

mes bras t'avaient de nouveau enlacée, aurais-tu trouvé la force de me fuir encore ? Et pourtant je t'ai obéi... Oh ! qu'il faut aimer, Bathilde, pour dompter ainsi la passion ! Qu'il faut aimer pour calmer à volonté le délire qui nous tue !... Mais je ne veux rien devoir à la surprise ; je veux qu'en te donnant à moi tu saches bien la grandeur du sacrifice, pour que je comprenne l'étendue de mon bonheur.

« Vous étiez ainsi, la veille, belle de votre amour et de votre vertu alarmée, et, le lendemain, vous vous êtes composé un autre visage. J'arrive, et votre salon est plein de monde. Cette heure de solitude, que je paierais de ma vie, vous l'avez sacrifiée à je ne sais quelle vaine terreur. Vous lisiez sur mes traits toute ma douloureuse surprise, et jamais vous ne fûtes plus gaie et plus brillante. A quoi bon tout cela, Bathilde ? Vous avez trouvé qu'il y avait du danger dans nos tête-à-tête, et vous avez résolu de les éviter.

« Cela ne vous sauvera pas, Bathilde. Oh ! ne vous offensez pas ; que votre orgueil ne se révolte pas quand je vous dis que vous m'appartenez. Cela sera parce qu'il est impossible que vous rompiez la chaîne qui nous lie maintenant. Je ne vous dirai pas qu'il y a fatalité, ou que ma volonté suffira ; mais je vous dirai, Bathilde, que vous savez toute l'étendue de mon amour et que vous en aurez pitié... Je dirai que tu m'aimes et que tu m'appartiens moralement. Ta main est restée dans la mienne, ton regard s'est noyé dans le mien ; je t'ai pressée dans mes bras, et mes lèvres ont effleuré ton front. Maintenant il faut que tu sois à moi, car ces faveurs m'ont donné des droits ; c'est un lien qui nous enchaîne, c'est le pacte qui nous unit et que ni l'un ni l'autre ne saurait rompre ! Pourquoi donc nous condamner à ces souffrances de tous les instants, qui épuisent notre courage et ne peuvent vous sauver ?

« Adieu... Je ne vous verrai pas aujourd'hui, mon cœur est trop blessé... Je souffre... Ah ! pardonne, Bathilde, je t'offense, je t'effraie... Je suis si malheureux !... »

Bathilde lut cette lettre et la couvrit de larmes. Il avait raison, elle l'aimait ; elle avait lutté, et elle se sentait près de succomber. Que pouvait-elle contre l'amour de Charles Humbert, contre l'ardente passion d'un de ces hommes habiles dans l'art de la séduction, que de nombreux succès ont enivrés, et dont le regard semble avoir la fatale puissance de celui du

serpent, celle de fasciner sa victime ? Elle avait lutté courageusement cependant, mais c'était contre elle-même qu'il aurait fallu qu'elle rassemblât tout son courage, elle qui, pour la première fois, éprouvait un amour profond, exclusif, un amour que l'isolement avait grandi. Sa mère et son mari absents, elle était seule, sans guide, sans ami pour l'arrêter au bord de l'abîme, sans personne qui pût la sauver et d'Humbert et d'elle-même.

Ce soir-là, en effet, Charles Humbert ne vint pas. Le lendemain il ne vint pas encore. Deux jours se passèrent ainsi sans qu'il parût. Avec quel art fatal et perfide n'amenait-il pas Bathilde à sa perte ! Il la laissa seule, voulant la dominer tant par son amour que par la crainte de le voir s'éloigner. Après lui avoir révélé le danger, il voulait que d'elle-même elle se livrât, ne lui accordant pas même le droit de se justifier à ses propres yeux en l'accusant de quelque violence morale. Il avait habilement conçu et suivi son plan, car, en effet, après cinq jours de cette épreuve, lorsqu'il parut dans le boudoir, il trouva Bathilde baignée de larmes. En voyant les ravages que la douleur avait faits sur les traits de la jeune femme, il sentit les remords entrer dans son âme ; il s'agenouilla et lui demanda pardon ; il fut naturel et vrai cette fois, et Bathilde, heureuse de tant d'amour, crut n'avoir pas encore assez à donner en se donnant tout entière.

Il y avait un an que l'ange était tombé, lorsque j'arrivai à Paris. Ma première visite fut pour elle. Hélas ! je la trouvai à demi couchée sur une chaise longue. Nous étions au printemps ; on l'avait amenée près d'une fenêtre ouverte, et un pâle rayon du soleil de mai glissait sur sa Bathilde, blanche et penchée comme le lis qui meurt. Elle aussi, elle se mourait !

M^{lle} de Bernois, revenue depuis peu de temps, était auprès de sa fille. Nous échangeâmes un regard tristement expressif. Bathilde me serra la main, et je devinai bientôt qu'elle désirait être seule avec moi. Sa mère le comprit sans doute aussi, car elle ne tarda pas à nous laisser ensemble. Alors Bathilde saisit ma main, m'attira vers elle et me dit d'une voix basse :

« Tu as bien fait d'arriver... J'avais bien peur de mourir sans te revoir. Ses joues étaient si pâles et si creuses, ses yeux noirs brillaient d'un feu si sombre, il y avait dans l'altération de ses traits une révélation si incontestable d'une mort prochaine, que je me sentis à peine la force de

cabinet peut avoir de graves conséquences. Quelque traité qui intervienne, soit pour le règlement de l'indemnité, soit pour la garantie de notre créance, — et il a été parlé de l'occupation d'un point à Haïti, — ce traité devra être soumis aux chambres, discuté par elles. Quelques personnes pensent que le moment serait favorable pour rattacher notre ancienne colonie à la mère-patrie; elles croient que l'agitation dans laquelle a vécu Saint-Domingue depuis la séparation la dispose à ce retour. Dans tous les cas, un traité important sera conclu. Or, supposons que ce traité ne satisfasse pas d'une manière complète les intérêts de la France; que la faute en soit au cabinet ou à l'ambassadeur, le chef de la gauche dynastique ne viendra-t-il pas défendre son frère? Ce parti pourra-t-il jeter sur le frère de son chef tout le blâme qu'il aura mérité? Dès-lors l'ambassadeur ne couvrira-t-il pas le cabinet, et M. Odilon Barrot ne se trouvera-t-il pas lié à un ministère que ses opinions lui font un devoir de combattre?

Il faut en politique des situations nettes, bien tranchées; du moment qu'on accepte une position équivoque, on se réduit à l'impuissance parce qu'on perd toute liberté. Les journaux ministériels ne manquaient pas il y a peu de temps encore, lorsque les parols que les actes de M. Odilon Barrot étaient hostiles au ministère, de rappeler quelles sommes la famille de ce député levait sur le budget; s'ils se taisent aujourd'hui, c'est qu'ils comprennent fort bien que M. Odilon Barrot vient, par la sanction qu'il donne à la nomination de son frère, d'aliéner son indépendance, de se rapprocher du pouvoir. Le rôle de l'ancien chef de la gauche nous paraît donc fini dans l'opposition; M. Barrot restera avec un talent incontesté, mais qui déjà ne se manifeste plus que par des éclairs, et la faiblesse de son caractère l'aura emporté sur la droiture de ses intentions.

Paris, le 4 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On s'étonne à Paris que le gouvernement ne daigne pas publier un état exact des travaux des fortifications, et, s'il y a lieu, la rectification de toutes les nouvelles plus ou moins vraies qui sont lancées dans la publicité. On paie grassement sur le budget un *Moniteur* qui n'enregistre que les banalités débitées aux princes voyageurs et leurs réponses non moins insignifiantes; on subventionne deux journaux du soir, sans compter ceux du matin, et ces journaux ressemblent à ces grands laquais chamarrés sur toutes les coutures qu'on paie dans les grandes maisons pour ne rien faire. Messieurs des bureaux de la guerre ne seraient-ils pas en mesure de faire ce travail, de rédiger la situation des travaux? Dans un gouvernement de publicité et de libre examen, cette publication ne serait-elle pas une œuvre utile en même temps qu'un acte de convenance?

L'alarme est donnée. Le journal de M. Thiers lui-même nous a révélé des projets dont la réalisation doit être empêchée par tous les moyens. Ces révélations données avec tant de détails dans le *Constitutionnel*, pourquoi ne les nie-t-on pas? Nous serons obligés de conclure que c'est parce qu'elles sont exactes. D'autres faits sont tous les jours signalés par la presse de toutes les couleurs. M. Soult s'enveloppe dans un silencieux dédain, et il agit avec la presse comme avec les chambres.

De deux choses l'une cependant: ou M. le maréchal Soult n'a pas violé la loi, ou il l'a violée. S'il ne l'a pas violée, quoi de plus simple que de le démontrer? Si au contraire il y a eu mépris et transgression des prescriptions légales, le silence du ministre ne tend-il pas à constater cette violation?

Il est temps qu'on parle; nous sommes las de ce froid dédain de l'opinion publique. Il est temps qu'on parle, ne fût-ce que pour empêcher cette opinion, dont les appréhensions ont une cause si légitime, d'aller trop loin, et de se laisser entraîner à une monomanie de frayeur qui nous ferait apercevoir partout des meurtrières et des bastilles, et nous rendrait, nous la nation de 92 et de 1806, la risée de l'Europe en nous faisant jouer le rôle de poltrons dans cette comédie où nous espérons bien, Dieu merci, remplir un rôle plus important.

Sommons, sans nous lasser, le pouvoir de nous donner des explications positives. Eclairons les députés, ou tâchons de les éclairer. Enfin, épuisons les voies légales, et faisons tout cela sans peur de l'avenir.

M. Lacoudrais, directeur de la comptabilité au département de la marine, vient d'être nommé député à Lorient, en remplacement de M. Hello. M. Hello avait été fait conseiller à la cour de cassation, d'avocat-général qu'il était. On tenait à donner de l'avancement à M. Chégaray et à battre M. Hello comme sou-

mis à la réélection; on y est parvenu. C'est un fonctionnaire qui remplace un fonctionnaire; mais M. Lacoudrais sera plus obéissant que M. Hello, dont le discours sur la régence en faveur de la duchesse d'Orléans a causé en haut lieu de vifs ressentiments.

M. Guizot a embauché tous les soldats parlementaires de M. Molé; mais comme il a l'habitude des trahisons, il veut absorber M. Molé lui-même. On parle d'obtenir de M. Pasquier sa démission de grand-chancelier et de donner ce poste à l'ex-président du conseil du 15 avril. Mais quelle serait la compensation offerte à M. Pasquier? On se tait sur ce point.

Embarrassé pour caser la solennelle inutilité de M. de Salvandy, le ministère, en lui confiant l'ambassade de Turin, élèverait le traitement de cette ambassade au même taux que celui de l'ambassade d'Espagne. C'est avec l'argent qu'on résout aujourd'hui toutes les questions. Il est à remarquer d'ailleurs qu'on ne consulterait la chambre qu'après cette solution budgétaire, et que l'on compterait sur sa docilité pour enregistrer ce surcroît de dépense.

On assure que la proposition sera faite au conseil-général de la Seine, qui s'assemble le 15 de ce mois à l'Hôtel-de-Ville, de prendre un arrêté motivé contre l'extension donnée par le gouvernement à la loi du 4 juin 1841 concernant les fortifications de Paris.

MM. Arago et David (d'Angers), dont nous avons annoncé le prochain départ pour Blois, sont en effet partis pour cette ville. On avait engagé M. Arago de rédiger avant son départ la lettre qui doit déterminer ce qu'il faut rejeter et ce qu'il faut admettre dans les fortifications, exécutées ou non; mais l'honorable député n'aura pas voulu sans doute que son travail sur une matière aussi grave portât le cachet de la précipitation.

MM. Arago et David (d'Angers) sont allés à Blois pour déterminer la place qu'occupera la statue de Papin, l'inventeur de la navigation à la vapeur. On sait que M. Arago fait une notice sur les travaux de Papin, et que M. David (d'Angers) s'est chargé de reproduire les traits de l'illustre Blaisois.

Le gouvernement a fait publier dans le *Messageur* une note de laquelle il résulte que, dans la nuit du 19 au 20 mai, lorsque l'*Uranie* se rendait de Sainte-Croix-de-Ténérieffe à Gorée, les hautes des caronades (espèces de crémaillères qui servent à pointer les pièces) de cette frégate furent enlevées. Le commandant Bruat fit arrêter les auteurs présumés de ce délit; l'un d'eux chercha à exciter les autres déteus à la révolte, mais le jour même (20 mai) un conseil de justice fut tenu à bord, et ce commencement d'insubordination fut à l'instant réprimé par les voies légales. Le calme fut rétabli.

Le ministère n'explique pas en quoi a consisté cette répression, et ce matin le *Moniteur* n'a pas jugé à propos de reproduire le rapport de M. Bruat.

On distribue dans les églises de Paris la formule suivante d'une neuvaine en faveur de Henri V. Le papier est intitulé: « Neuvaine commençant le 29 septembre, fête de saint Michel, et finissant le 7 octobre, jour de saint Rémy. » L'écrit commence par des litanies. « Sainte Marie, reine des anges et protectrice de la France, priez pour lui. — Saint Michel, invincible défenseur du peuple de Dieu, soyez le nôtre et priez pour lui. — Saint Denis, apôtre de la France, priez pour lui. — Saint Rémy, premier pasteur de nos rois, priez pour lui. — Saint Louis, son aïeul, priez pour lui. — SAINT HENRI, SON PATRON, priez pour lui, etc., etc. »

« Qu'il triomphe et qu'il règne pour le bien de la religion... Seigneur, ordonnez à votre archange de le couvrir de ses ailes et de le délivrer au plus tôt. »

Enfin la pièce se termine par la prière suivante: « Gloireux prince de la milice céleste et bienheureux archange saint Michel, qui avez combattu pour le peuple de Dieu, et qui, après avoir vaincu le dragon qui avait séduit le monde, l'avez précipité de son trône usurpé dans l'abîme infernal, nous vous prions, du fond de notre cœur, de faire éclater encore votre pouvoir. Secourez le jeune roi dans le combat difficile qu'il a à soutenir. Envoyez-le de votre protection, revêtez-le de votre force divine, afin que, triomphant de ses ennemis, il triomphe aussi des ennemis de Dieu et fasse régner la justice et la paix. Ainsi soit-il! — Pater, Ave. »

Les prêtres adressent au peuple, en lui remettant ces papiers, des instructions verbales plus explicites, et l'engagent à se ranger du côté de la bonne cause.

Bulletin de la Bourse de Paris du 5 octobre 1843.

Cinq pour cent	120 90	Trois pour cent belge	767 50
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	1110 »
Quatre pour cent	» »	Caisse Lafitte	5077 50
Trois pour cent	81 60		
Actions de la Banque	3290 »		
Obligations de Paris	1320 »		
Rentes de Naples	107 80		
Etats Romains	105 3/4		
Dettes actives d'Espagne	27 1/2		
Cinq pour cent belge	104 0/0		

		CHEMINS DE FER.	
		Paris à Rouen	705 »
		Paris à Orléans	661 25
		Rouen au Havre	538 75
		Strasbourg à Bâle	185 »

chercher à la tromper sur sa situation. Elle secoua la tête et me dit:

— Tu te rappelles le vieux docteur Remy, qui venait chez mon père quand nous étions enfants? Il me regardait toujours avec intérêt, et un jour il dit à mon père en posant sa main sur ma tête: « Cette enfant-là a l'organe de la sensibilité extrêmement développé: ou l'amour la fera la plus heureuse des femmes, ou il la tuera. Ainsi sera toute sa vie. » Il était prophète, mon vieux docteur Remy.

Je crus que ma pauvre Bathilde délirait, et je ne répondis pas. En ce moment on annonça M. Humbert. J'allais dire que M^{me} de Surville ne pouvait recevoir, mais elle fit un geste rapide qui m'arrêta, et M. Humbert fut introduit. Comme, à son arrivée, je m'étais un peu retirée contre la fenêtre, il ne m'aperçut pas d'abord, s'approcha froidement de Bathilde et prit sa main en lui demandant de ses nouvelles d'un air contraint et embarrassé qui me frappa. Quant à Bathilde, ses joues s'étaient vivement colorées.

— Merci, dit-elle, je vais toujours mieux. J'espère que bientôt toutes mes souffrances seront finies... Aujourd'hui je suis heureuse; voici cette amie d'enfance dont je vous ai souvent parlé.

M. Humbert tressaillait en se retournant. Il me salua en arrêtant sur moi un de ces regards pénétrants qui lui étaient habituels.

— Vous m'excusez, dit-il à Bathilde, depuis trois jours je n'ai pu moi-même venir m'informer de vous.

— Oui, oui... on a tant à faire à la veille d'un mariage!

— D'un mariage! dit Humbert en pâlisant; d'où savez-vous?

— Trouvez le secret de cacher quelque chose, joie ou tristesse, à un de ces êtres dévoués qui vous consacrent toute leur vie et meurent souvent le jour où ils cessent d'être pour quelque chose dans votre bonheur, et vous vous étonnez que j'aie su si promptement votre prochain mariage. Je ne vous en veux pas de m'en avoir fait mystère; pourtant c'est moi qui vous ai fait connaître M^{me} de Longpré... J'aurais dû être une des premières instruite de vos amours.

— Je vous assure, Madame, que rien n'est moins vrai...

— Ah! dit Bathilde avec amertume et d'une voix plus basse, vous voulez maintenant mentir et me tromper! Ce n'est pas la peine, je vous jure.

Puis, se tournant vers moi:

— Donne-moi, mon amie, dit-elle, cette potion qui est près de toi... Je suis tellement faible... le médecin dit que cela prolonge la vie ou les souffrances.

Humbert paraissait atterré de l'état dans lequel il trouvait Bathilde; il se pencha vers elle, et lui dit à mi-voix:

— On vous a trompée, Bathilde... Il faut que ce soir je vous parle seule, il le faut.

— Pas ce soir, reprit Bathilde avec calme; mais demain matin, à dix heures, venez, je vous attends.

M. Humbert ne tarda pas à s'éloigner, et je revins m'asseoir près de Bathilde.

— Vois-tu, me dit-elle, le docteur Remy avait dit vrai: « L'amour la tuera! » L'amour me tue, en effet; mais il y a encore la honte. Cet homme qui sort d'ici, c'est Charles-Humbert. Il y a un an que je l'aime... comme on aime, tu sais, pour la première et la dernière fois. Quand j'ai eu tout sacrifié à cet amour, ma vie n'a plus été qu'une alternative de bonheur et de souffrance: heureux quand il était là; loin de lui, me reprochant ma faute et pleurant sur ma vie si pure, maintenant souillée. Mais depuis trois mois, mon Dieu! j'ai pu sonder la profondeur de l'abîme dans lequel je suis tombée! Cet homme ne m'aimait pas, il ne m'a jamais aimée; je n'étais qu'une conquête de plus à ajouter à ses autres conquêtes! Dans huit jours il se marie...

La femme qui tombe, vois-tu, bien qu'entourée de pièges, de séductions, demeure sans excuse et sans pardon, même lorsqu'elle a trouvé le malheur dans le mariage, même quand celui dont elle porte le nom l'abandonne et se jette dans des désordres... dont on plaisante à mi-voix dans le monde. La femme qui tombe n'a point d'excuse; un seul fait peut imposer silence à la critique, un seul fait peut l'absoudre en partie de ses torts: c'est lorsqu'elle a inspiré un de ces amours profonds qui résistent aux plus rudes épreuves. Alors on s'incline malgré soi devant cette femme que l'amour a perdue, que l'amour purifie; sa chute devient une noble infortune qui fait qu'on la plaint et qu'on pardonne... Mais moi... je n'ai rien, rien qui m'absolve à mes propres yeux; il ne m'aime pas! il ne m'a jamais aimée!... On dira que la vanité m'a aveuglée... on dira que j'ai succombé volontairement... Lui-même... il rira de moi... Aussi, je te l'ai dit, je meurs d'amour!... je meurs de honte!

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 81 50, et elle a ouvert au parquet à ce prix; elle est montée graduellement, et pour ainsi dire, sans réaction jusqu'à 81 75, cours auquel la rente est restée offerte au parquet.

Dans la coulisse, à quatre heures, elle était offerte à 81 72 1/2.

Aucune nouvelle. Les fonds anglais sont en baisse de 1/8 p. 0/0.

Un lecteur assidu des discours prononcés par le duc de Nemours, dont la collection égale bientôt celle des harangues parlementaires, a remarqué qu'en aucune occasion, et malgré les provocations directes de certains orateurs, le prince n'avait prononcé le nom de son neveu le comte de Paris, et n'avait prononcé fidèlement envers le roi futur. Est-ce oubli, indifférence ou dessein prémédité? Nous ne savons, et nous nous bornons à constater le fait dont l'avenir démêlera les conséquences.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse: Nous avons des nouvelles de Madrid du 29 septembre.

Le gouvernement croit que les cortès seront le palladium qui conjurera tous les dangers. Aussi il a tant de hâte de les voir réunies qu'il a déjà expédié en blanc les circulaires d'usage, afin que les chefs politiques puissent les remettre aux députés et sénateurs que désigneront les scrutins non dépourvus encore. Cette circulaire invite les élus à se trouver à Madrid le 3 octobre. Il est évident que ceux des provinces éloignées ne pourront se trouver à l'appel. Les cortès ne s'ouvriront d'ailleurs, à moins de contre-dire, que le 15.

Le dépouillement général des scrutins de district a commencé depuis deux jours à Madrid. M. Cortina, qui était porté par les parlementaires et les centralistes, Gonzalez Bravo, Martinez la Rosa et Casa-Irujo avaient déjà obtenu la majorité pour la putation.

On sait que des ecclésiastiques ont, sur divers points, fait l'intrigue électorale au bénéfice du parti absolutiste. Le ministre de la justice, M. Lopez, vient d'envoyer à ce sujet une circulaire aux évêques et gouverneurs de diocèse pour leur enjoindre de vir contre les prêtres qui ont ainsi manqué à leur devoir.

On assure que le premier acte de la reine Isabelle II, reconnue majeure, sera de nommer Narvaez capitaine-général des armées, grade qui équivalait à celui de maréchal de France, et de lui donner le titre de duc de la Concorde, ce qui sera une excellente plaisanterie, car c'est précisément la présence et le nom de Narvaez et consorts qui ont suffi pour mettre la zizanie et la guerre civile entre les prononcés de juin.

Les stratèges de Paris ont envoyé au gouvernement un plan pour livrer bataille, au besoin, dans les rues de Madrid. La capitale est, dans ce but, divisée en six quartiers militaires. Le général Mazarreda, gouverneur, a communiqué son plan à l'état-major. La patrouille de ces jours derniers était un essai, une répétition de la chose.

Le gouvernement fait instruire relativement à l'affaire de l'explosion de la poudrière. On veut avoir des prétextes pour continuer les arrestations.

La ville est toujours dans la plus vive agitation.

Les nouvelles de Séville, qui vont jusqu'au 26 au matin, nous représentent cette ville comme au moment de se prononcer.

Depuis le 22, chaque soir la rue de las Sierpes, la place de la Constitution et l'Alameda sont couvertes de groupes qui poussent des vivats à la junte centrale. L'autorité met la garnison sur pied, et jusqu'ici il n'y a eu que des pierres lancées du côté des juntilistes.

Cependant les choses s'enveniment, et un véritable attentat que s'est permis l'autorité militaire vis-à-vis du premier alcade constitutionnel pourra avoir des suites fort graves. Ce magistrat, M. Tomas de Llaguano, se disposait, dans la soirée du 25, à aller rétablir l'ordre. Le chef de l'état-major, craignant sans doute qu'il y mit trop de formes, est venu sur lui, le pistolet au poing, et lui disant que c'était sa mansuétude et les sympathies de l'ayuntamiento pour la junte centrale qui étaient la cause de l'émeute, l'a déclaré prisonnier ainsi que plusieurs conseillers municipaux qu'il a empêchés aussi de sortir de l'hôtel-de-ville.

M. Tomas de Llaguano a adressé une représentation des plus vives au capitaine-général pour réclamer la punition de l'insolent officier.

Pendant ce temps, le chef politique, M. Munoz Bueno, cet ex-député patriote que les lauriers du renégat Prim empêchent de dormir, se comportait de manière à mériter les approbations des traineurs de sabre modérés. A cheval, et conduisant un détachement d'infanterie, il a fait successivement évacuer les cafés del Turco et del Rezo, en faisant charger à la baïonnette. Des dégâts considérables; des arrestations ont été le résultat de cet acte de brutalité.

Les esprits sont exaspérés. La *Centinela* de Séville, qui publie un article des plus violents, annonce qu'à quatre heures du matin la troupe était encore sous les armes.

On remarquera que le pronunciamiento contre Espartero com-

J'essayai quelques paroles de consolation pour cette pauvre amie. Mais comment consoler un cœur si douloureusement, si profondément blessé? Comment consoler celle qui meurt pour avoir trop aimé, et qui sait que celui à qui elle a tout donné, son ame, son honneur et sa vie, ne viendra pas même verser une larme sur sa tombe?

Je veillai toute la nuit près de Bathilde qui s'affaiblissait d'heure en heure d'une manière effrayante. Sa mère pleurait et priait, agenouillée près de son lit; elle ne savait rien du passé, mais elle avait tout deviné.

Vers deux heures du matin, Bathilde arrêta long-temps ses yeux sur un petit coffre d'ébène placé sur la cheminée. Elle fit un geste que je compris. J'allai vers ce petit meuble, je l'ouvris et je trouvai un paquet de lettres que je lui apportai.

— Brûle-les, me dit-elle d'une voix étouffée.

J'obéis, et tandis que la flamme dévorait ces papiers, deux larmes glissèrent sur les joues de la mourante. Lorsque je revins près d'elle, elle prit ma main et murmura:

— Tout est fini... c'est le dernier lien qui m'attachait à la vie... il vient d'être brisé... Adieu à vous aussi, ma mère, adieu!... Mon amie, ma mère, pourquoi votre sainte et pure affection ne m'a-t-elle pas suffi?... Je vivrais si heureuse aujourd'hui!... Je lui ai promis de l'attendre... Ce soir, il me trouvera... mais mortel!... Oh! je savais bien que Dieu avait pitié de moi!...

Sa tête retomba sur le sein de sa mère. Elle n'était plus!

A dix heures, Charles Humbert se présenta. Les domestiques, très-mal occupés, ne l'arrêtèrent pas, et il parvint jusqu'à la chambre où Bathilde dormait du sommeil éternel. Terrifié par le tableau qui s'offrait à lui, il chancela et fut obligé de s'appuyer; puis il fit un violent effort, s'approcha du lit, s'agenouilla et baisa la main blanche et glacée de la morte, en murmurant:

— O Bathilde, pardonne!

Je le vis pleurer, et les larmes qu'il versa me firent du bien. Il releva ensuite et sortit lentement de la chambre mortuaire.

Charles Humbert conserva pendant plusieurs jours une profonde tristesse et retarda d'un mois son mariage. Ma pauvre Bathilde n'avait pas espéré un si long souvenir.

M^{me} CLÉMENTINE LALANDE

mença aussi à Séville par des émeutes qui se reproduisent chaque soir. Séville est une ville foncièrement démocratique.

Le général Francisco Armero a été nommé capitaine-général de Séville, en remplacement du maréchal-de-camp, Felipe Montes auquel on vient de donner le commandement supérieur du camp de Gibraltar.

D'après les nouvelles de Grenade, nous apprenons que le mouvement a été manqué dans cette ville, parce que les espartéristes ont commis l'imprudence de mêler le cri de *Vive Espartero!* à celui de *Vive la junte centrale!* La garnison, à cause de cela, s'est abstenue. C'est une affaire remise. L'exemple de Saragosse doit ouvrir les yeux aux progressistes purs. L'autorité s'est empressée de déposer 26 officiers suspects.

À Cordoue, la garnison s'est retirée dans ses quartiers. La ville et les autorités étaient en délibération pour opérer le mouvement.

La nouvelle du prononciamiento du régiment de Bourbon à Trujillo (Estramadure) est confirmée par les feuilles du gouvernement.

— On nous mande de Saint-Sébastien, sous la date du 29 :

« Les craintes qu'on avait eues ici de voir la tranquillité troublée ont disparu. Néanmoins l'autorité militaire continue à prendre des précautions pour empêcher toute tentative de désordre. Hier au soir, sept sergents-majors de la garnison ont été arrêtés et envoyés à Vittoria sous escorte. En même temps six officiers dont la conduite était devenue fort suspecte ont été mis en disponibilité et renvoyés dans leurs foyers.

Il y a eu aussi de graves symptômes d'insubordination dans la garnison de Tolosa, ce qui a donné lieu à l'arrestation de seize officiers qui ont été conduits à Vittoria par un détachement de cavalerie. »

— On nous écrit de la frontière que le 1^{er} bataillon du régiment d'Africa, qui tenait garnison à Irun et Fontarabie, est parti le 28 pour Pampelune, et le 2^e bataillon du même régiment, qui se trouvait à Tolosa, pour Burgos.

Par suite du départ de ces deux bataillons, il n'y a en ce moment dans toute la province de Guipuzcoa que le 3^e bataillon du même régiment.

— On nous écrit de Perpignan, le 3 octobre :

« Quelques voyageurs, qui sont arrivés hier par la diligence de Figuières, racontent qu'un commencement d'émeute avait eu lieu dans cette ville le 1^{er} octobre, à la suite d'une réquisition opérée par un membre de la junte de Gironne qui avait été délégué à cet effet. L'envoyé de la junte aurait frappé, dit-on, d'une forte contribution un riche négociant de Figuières, qui, ne pouvant la solder immédiatement, aurait été décrété d'arrestation pour être conduit sous escorte à Gironne.

Cet acte aurait exaspéré certains esprits, et, à la suite d'une collision qui serait survenue, on aurait été forcé de relâcher le prisonnier.

La junte de Figuières a mis 200 fusils à la disposition de la junte de Gironne.

L'émigration s'accroît de jour en jour. Hier la diligence de Figuières était au grand complet à son arrivée. On remarque surtout parmi les émigrants beaucoup d'officiers de différents grades qui ne veulent pas servir le gouvernement.

« Quelques personnes assurent que Prim s'est présenté devant Torruella avec des forces imposantes. Cette nouvelle mérite encore confirmation, car, Torruella étant située entre Gironne et Figuières, nous aurions appris par les correspondances de cette dernière ville le mouvement opéré par Prim, et jusqu'ici nous n'avons rien reçu qui puisse faire accréder une semblable version. »

— Voici des nouvelles de Madrid du 30 septembre.

Il paraît qu'alarmé des symptômes qui continuent à régner à Madrid, et désespérant de maintenir l'ordre jusqu'au 15, Narvaez a proposé d'avancer l'époque de la réunion des cortès. Le ministre paraissait assez disposé à commettre cette irrégularité de plus, puisqu'il a invité par circulaire, ainsi que nous l'annonçons plus haut, les députés et sénateurs les plus voisins à arriver le 3 octobre, ou du moins le plus tôt possible. Cependant la crainte de mécontenter les provinces éloignées, dont les représentants n'eussent pu se rendre à l'ouverture, a fait revenir sur cette idée. C'est encore un scrupule constitutionnel qui a empêché M. Lopez et ses collègues de déclarer Madrid en état de siège, comme Narvaez le demande aussi depuis près d'un mois; mais on a donné au capitaine-général la haute main sur tous les services civils et même judiciaires : cela revient au même.

Le chef politique de Séville, M. Munoz Bueno, et le chef politique de Valladolid, M. Quiros y Contreras, sont destitués. Ces fonctionnaires étaient ultra-progressistes, et les modérés veulent gagner peu à peu, pour y substituer des hommes plus en harmonie avec leurs principes, tous ceux qui ont pris part à la révolution de 1840. Il est surprenant que M. Caballero, qui était également du parti ultra-progressiste, prête les mains à ces épurations. La conduite énergumène de M. Munoz Bueno à Séville lui fera peut-être trouver grâce devant les modérés.

Des lettres d'Orense, de Lugo et de Valladolid parlent du mouvement centraliste comme étant à la veille de s'effectuer.

À Cordoue, le 26, la junte centrale a été proclamée un instant par le bataillon provincial de la province. Le colonel de ce corps, M. Quesada, n'a été suivi que par trois officiers, et quand il s'est présenté devant la caserne pour faire rentrer les mutins dans le devoir, un sergent-major lui a tiré un coup de fusil.

Le général Lara, qu'on disait parti avec Sanz pour la Catalogne, est toujours à Cadix. Des arrestations ont été opérées le 24, par son ordre, dans cette ville dont l'esprit est suspect à bon droit.

— Les journaux catalans continuent à faire défaut. Pour le *Constitucional*, on peut supposer que le blocus de Barcelonne en est la cause; mais la *Verdad*, journal modéré de Molins del Rey, n'a donc rien d'avantageux à apprendre pour le gouvernement de Madrid, puisqu'il s'abstient de paraître.

On ne sait rien de Barcelonne jusqu'au 26, si ce n'est que les insurgés ont établi de nouvelles batteries et de nouvelles barricades, et qu'ils ne paraissent pas avoir rien perdu de leur résolution.

Des rapports du général Prim envoyés à Serrano ont été publiés par la *Gazette de Madrid* du 30. Nous y voyons qu'après l'affaire de San-Andrés, les prononcés se divisèrent en quittant Barcelonne. Atmeller, avec le gros de l'armée, 2,500 hommes, se rendit à Gironne. Martell, parti avec un millier d'hommes pour aller opérer dans la province de Taragone et Riera, était chargé de ramener à Barcelonne, en forçant la ligne de blocus, les défaits et les hommes trop faibles pour faire campagne au loin.

Le mouvement de Martell prouve que l'insurrection, qu'on veut faire croire renfermée à Barcelonne et à Gironne, ne prétend pas en tenir à la défensive.

Voici un *bando* de la junte de Gironne qui peut donner une idée de l'énergie qu'elle déploie :

« Le désir de sauver la patrie et le salut du peuple sont la suprême loi. Les trames des ennemis de la liberté obligent cette junte à décréter ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Quiconque conspirerait contre l'ordre de choses actuel, répandrait des nouvelles alarmantes et des paroles subversives, sera traité comme traître à la patrie, mis à la disposition de cette junte et jugé sommairement par une commission de l'armée que la junte nommera à cet effet.

« Art. 2. Tout individu sorti de Barcelonne par suite des circonstances actuelles et se trouvant dans cette province, qui, étant d'âge convenable, ne se présenterait pas immédiatement pour prendre les armes en faveur des principes proclamés, ou qui, dans le cas contraire, n'adhérerait pas au prononciamiento en donnant des garanties en argent qui seront réglées par la junte suprême ou les juntas auxiliaires suivant le lieu de sa résidence pour répondre de sa fidélité et de son exactitude à payer les sommes auxquelles il sera taxé, devra sortir de la province dans le terme de trois jours, passé lequel il serait également traité comme traître à la patrie et jugé suivant la teneur de l'art. 1^{er}.

« Art. 3. Sera traité et jugé de la même manière tout maître de maison qui cacherait un individu compris dans l'article précédent, et ne le dénoncerait pas après l'expiration du terme fixé.

« Art. 4. Les juntas auxiliaires et autres autorités sont chargées, sous leur responsabilité, de la plus rigide surveillance et de la ponctuelle observation du présent *bando* qu'elles feront publier et circuler.

« Art. 5. C'est un devoir pour tout bon citoyen de dénoncer les délits désignés ci-dessus et toute contravention aux articles précédents, ainsi que de soutenir les dénonciations en bonne et due forme.

« Gironne, 25 septembre.

« RAMON DE CABRERA, président; LORENZO AUTET Y GALLARDA, secrétaire. »

— Prim est entré à Figuières le 3 octobre avec des forces assez considérables.

On lit dans le *Libéral du Nord* :

« Malgré certaines dénégations, nous maintenons les faits suivants qui nous sont confirmés par les meilleures autorités.

« Il est exact que des bouches à feu destinées à l'armement de Paris ont été fondues à Douai. 1,200 pièces avec cette destination ont été commandées il y a deux ans au directeur de la fonderie, et 700 à peu près ont été coulées pendant l'année dernière. Depuis long-temps une aussi grande activité n'avait régné dans les ateliers. Il est encore vrai que ces canons, après avoir été éprouvés, ont été remis à l'arsenal. Un jour d'essai par semaine n'a plus suffi, comme dans les temps ordinaires; c'est pourquoi les tirs ont été plus fréquents que par le passé. Si des ouvriers ont été renvoyés cette année, c'est que le travail commandé est en partie terminé; il en résulte seulement que les choses sont encore plus avancées que nous le pensions.

« Nous ne voulons pas donner de conviction à ceux qui n'en peuvent avoir aucune; mais nous renvoyons à l'arsenal, dans ses cours et ses bureaux, ceux qui pourraient conserver de bonne foi quelque doute sur les faits avancés par nous. »

Notre fidèle alliée, l'Angleterre, ne laisse échapper aucune occasion de nous donner des preuves de sa sympathie. La lettre suivante vient d'être adressée au *Journal du Havre* :

« Monsieur, « Permettez-moi de vous donner connaissance d'un de ces faits, malheureusement trop fréquents, dont nous avons à remercier le bon vouloir de la marine anglaise.

« Le 26 de ce mois, la goélette anglaise *l'Elisabeth*, sortant de la rivière de Seine, en destination de Newcastle, rencontre sur sa route le bateau de pêche français *le Silence*, patron Picard. Ce bateau était sur son filet, et par conséquent ne pouvait se dérouter. L'anglais, au contraire, n'avait qu'à lofer ou laisser arriver un peu pour l'éviter; mais il trouva plus commode de laisser porter en plein sur le malheureux pêcheur et lui enleva tout l'arrière de sa barque en le désamarrant de ses voiles dans lesquelles son beaupré s'était engagé. Ce qu'il y a de plus indigne dans la conduite du capitaine anglais, c'est qu'il était alors trois heures de l'après-midi, et que les matelots de la goélette anglaise étaient nonchalamment appuyés sur les bastingages de l'avant pour jouir du mal qu'ils allaient faire. Le hasard seul a empêché *le Silence* de couler sur place.

« De retour à Honfleur, le patron Picard a déposé sa plainte entre les mains du commissaire de la marine. »

Chronique.

LYON.

Nous avons annoncé il y a deux jours, avec tous les journaux de Paris, que le gouvernement envoyait à Panama un ingénieur des ponts et chaussées et un ingénieur des mines pour étudier la question du percement de l'isthme et de la jonction des deux océans. On semble croire que tout est à faire, et la *Démocratie pacifique*, qui voit toujours dans les améliorations rêvées ou demandées par tout le monde la réalisation d'idées qui lui appartiennent exclusivement, se réjouit fort de ce que le gouvernement français s'occupe enfin de Panama.

Nous nous rappelons avoir vu à Lyon, il y a quelques années, un M. Heller, représentant de la maison Salomon de Paris et Bulwer de Londres, se disposant à repartir pour Panama, où il avait déjà séjourné long-temps. Il nous donna sur le percement de l'isthme les renseignements les plus détaillés; non seulement les tracés étaient faits, mais une route devant longer le canal avait déjà été exécutée en partie, et les entrepreneurs semblaient disposés à poursuivre leur œuvre à travers tous les obstacles.

Nous ne savons si les travaux ont été en effet continués, si la compagnie qui les avait entrepris existe toujours, mais nous sommes fondés à le croire. L'envoi de deux ingénieurs nous semblerait indiquer que le gouvernement français a été sollicité d'accorder des fonds, de prendre part à cette grande entreprise, et qu'il veut se mettre en mesure de faire un rapport détaillé pour demander un crédit aux chambres.

— Hier, vers quatre heures du soir, un des essieux de la voiture qui partait pour Nantua s'est brisé sur le quai d'Herbouville; la voiture a été renversée et les voyageurs ont été culbutés les uns sur les autres, dans un désordre facile à comprendre si l'on songe à la grande quantité de voyageurs qui partent tous les jours de Lyon par cette route. Heureusement il n'y a pas eu d'accident grave; les voyageurs en ont été quittes pour de légères contusions. Si la rupture de l'essieu eût eu lieu une demi-heure plus tard, c'est-à-dire à la descente de la Pape, elle pouvait avoir des suites bien plus fâcheuses.

On écrit de Presbourg (Hongrie), 20 septembre, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Notre diète continue à s'occuper avec la plus grande assiduité du projet de la nouvelle législation criminelle. L'esprit libéral dont la grande majorité des députés s'est montrée animée depuis le commencement de la discussion de cet important projet (on sait que la diète a supprimé la peine de mort) ne s'est pas démenti un seul instant.

« Voici les principales innovations que la diète a introduites dans le projet en question :

« 1^o La procédure sera orale, et les audiences de tous les tribunaux seront publiques.

« 2^o Toute affaire sera instruite par des juges-instructeurs qui seront choisis parmi les assesseurs des tribunaux. Les juges-instructeurs ne participeront pas au jugement des affaires instruites par eux.

« 3^o Il y aura près chaque tribunal criminel une chambre des mises en accusation, composée de dix membres qui seront élus par les citoyens domiciliés dans le ressort du tribunal. Les décisions de ces chambres seront sujettes à appel : dans ce cas, ce sera devant la chambre des mises en accusation d'un autre tribunal que l'affaire sera portée, et cette chambre statuera définitivement.

« 4^o Ni les juges d'instruction ni les membres des chambres des mises en accusation ne pourront être nobles.

« Cet article ne laisse pas de paraître tant soit peu étrange dans un pays où, jusqu'à présent, presque toutes les fonctions publiques, et notamment les hautes fonctions judiciaires, appartiennent exclusivement aux nobles, surtout lorsqu'on considère qu'il a été voté par une majorité composée, à peu d'exceptions près, de nobles.

« 5^o Il y aura des accusateurs publics nommés par le gouvernement.

« 6^o Le domicile des citoyens est inviolable. Aucune perquisition ni aucune saisie de papiers n'y pourra être faite que dans le cas d'une nécessité extrême.

« 7^o La mise en liberté sous caution est de plein droit dans tous les cas où les poursuites ne sont pas de nature à entraîner une peine afflictive ou infamante.

« Les débats sur la composition des chambres des mises en accusation qui, comme on l'a vu, sont en quelque sorte un jury, ont été si orageux, qu'ils ont fait naître parmi les députés deux duels, dont l'un à l'épée et l'autre au pistolet. Heureusement les combattants en ont été quittes pour de légères blessures. »

On lit dans la *Démocratie pacifique* :

« Il y a un an que le congrès du zollverein, assemblé à Stuttgart, a frappé l'industrie parisienne, et entre autres la quincaillerie et la parfumerie, d'un tarif si élevé, qu'il équivaut presque à une prohibition. Pendant la première partie de sa session de 1842, le congrès ne s'était occupé que des *twistes* (fils écrus) et fers anglais, et la Saxe demandait à grands cris des droits plus élevés sur le fil écriu introduit par l'Angleterre, tandis que le sud de l'Allemagne voulait un haussement de tarif pour le fer. Ainsi menacé dans son commerce, l'Angleterre employa tous les moyens, toutes les promesses, toutes les menaces, et, en croisant quelques insinuations de la presse allemande, elle ne dédaigna point même la corruption pour empêcher ces mesures. Elle y parvint. Alors, comme il fallait faire quelque chose, le congrès frappa de nouveaux droits les articles de Paris; l'on écrivit même de Stuttgart au *Courrier français* pour lui faire accroire que c'était une mesure de représailles contre le tarif français, et ce journal fut dupé de cette manœuvre.

« Cette année, le congrès du zollverein, dominé par la Prusse, a transféré le siège du congrès à Berlin même. Il est hors de doute que le roi de Prusse avait des raisons convaincantes pour cela. L'Angleterre fait encore tout son possible pour empêcher des mesures prohibitives sur ses marchandises; mais, à moins qu'elle ne fasse de larges concessions à son tour, notamment pour l'importation des grains et des bois allemands, le zollverein sera inexorable à l'égard du commerce de la Grande-Bretagne. Quant à la France, nous croyons que, si elle voulait prendre sa revanche et entrer en négociation avec le zollverein, ce dernier serait porté à lui faire des concessions, notamment sur l'article de l'industrie parisienne, pour lequel il n'y a presque pas de concurrence en Allemagne.

« En attendant, nous voyons avec plaisir la presse allemande, et notamment la *Gazette nationale allemande*, entrer dans une voie plus sociale. Ce journal attaque vivement, dans un de ses derniers numéros, les prétentions exorbitantes de quelques maîtres de forges et fabricants allemands, et adjure le congrès de ne pas se laisser intimider par l'égoïsme et l'avidité de quelques barons de la fabrique qui voudraient profiter des tendances prohibitives du zollverein pour s'enrichir aux dépens des consommateurs, et notamment aux dépens des classes les plus nécessiteuses. »

Nouvelles Étrangères.

MEXIQUE.

Les nouvelles de Mexico vont jusqu'au 23 août. La plus importante a rapport au nouveau tarif promulgué par le président le 14 du même mois. Voici un extrait de ses principales dispositions :

« Art. 1^{er}. Sous peine de confiscation des marchandises, l'importation dans la république des articles suivants est défendue, savoir : les équipages et toute espèce de voitures ou véhicules servant à transporter des personnes ou des marchandises; les selles, harnais et tout ce qui sert aux chevaux; les chapeaux (*armados y en fieltro*); les meubles de toute espèce; les pianos-forte; les bibeloteries et les jouets de toute espèce.

Vient ensuite dans le même article une longue liste d'objets manufacturés d'or, d'argent, de cuivre doré ou plaqué, comprenant presque tout ce qui sort des manufactures de cette espèce, puis une autre liste d'articles manufacturés de fer et d'acier, embrassant, comme la précédente, presque tous les objets de quincaillerie.

L'article 2 stipule que la prohibition mentionnée dans l'article précédent aura son effet dans quatre mois, à partir de la promulgation du décret dans la capitale, pour tous les chargements qui arriveront dans le golfe du Mexique, et dans six mois pour ceux qui entreront dans les ports de l'Océan Pacifique ou du golfe de Californie.

L'article 3 stipule que tous les articles qui sont maintenant dans la république, et qui n'auraient jamais dû y entrer, seront transportés ou réexportés dans le délai de six mois, espace de temps après lequel ils seront saisis dans toutes les boutiques et dans tous les magasins où on les trouvera.

Cet article règle aussi ce que deviendront les marchandises saisies, comment on en emploiera le montant, et de quelles peines seront passibles les détenteurs.

L'article 4 accorde aux marchands une année pour l'exportation des articles ci-dessus mentionnés; mais après ce temps ils seront saisis, comme il est mentionné à l'article précédent.

L'article 5 condamne à la perte de leur place les employés des douanes qui favoriseront l'importation des articles prohibés et ordonne la promulgation du décret.

SERVIE.

Voici la traduction du décret impérial par lequel le prince Alexandre est reconnu prince de Serbie :

Comme la digne Providence a daigné montrer dans ma personne impériale l'un des plus célèbres héritiers de l'empire ottoman, un des empereurs les plus augustes, et rendre ma Sublime-Porte l'asile des gouverneurs, des princes et de tous ceux qui ont recours à ma bienveillance, par reconnaissance envers la bonté divine, il est de mon devoir de protéger de mon ombre impériale mes sujets et de nommer dans toutes les provinces de l'empire des gouverneurs capables de diriger les affaires du pays en réprimant les abus et en rendant la justice.

En conséquence, pour assurer le repos des Serviens qui font partie des fidèles sujets de mon empire, j'ai désigné précédemment par un ordre impérial, pour hospodar de Servie, le prince Alexandre, le plus distingué des chefs de la nation; mais, comme ce prince avait donné sa démission, j'ai ordonné qu'on fit une nouvelle élection. En vertu de cet ordre, la majorité des suffrages s'est portée de nouveau sur lui; et, conformément à l'esprit des réglemens organiques, les principaux de la nation, les membres du sénat et le peuple l'ont élu d'un commun accord.

Etant persuadé que ce prince gouvernera avec droiture et habileté, et la nation ayant prié ma Sublime-Porte, par une adresse, de le désigner, comme précédemment, pour prince de Servie; ayant en outre tout lieu de croire qu'il s'appliquera avec zèle à l'exécution du régleme impérial organique du pays qui comprend toutes les lois qui ont été données aux Serviens par ma volonté impériale, mon ordonnance rendue le mois de djemazi-ul-akher, l'an 1259 de l'hégire, le nomme hospodar de Servie, et le bérat d'investiture lui a été délivré en conséquence.

Il est de sa plus stricte obligation de veiller à l'exécution du régleme organique de cette province en dirigeant les affaires avec droiture et fidélité, et tant qu'il ne donnera lieu à aucun mécontentement causé par une mauvaise direction contraire au régleme précité, à ma volonté impériale et au bonheur du peuple servien, tant qu'il ne négligera pas ses devoirs de soumission, de fidélité et de droiture, et qu'il ne violera pas les lois du pays, il ne sera jamais destitué de son poste.

C'est pourquoi par le présent bérat j'ordonne qu'il continue à faire tous ses efforts pour gouverner avec justice et sagesse, et que tous les principaux chefs de Servie, obéissant au prince reconnu par ma vo-

lonté impériale, lui rendent compte de tous les actes publics et se soumettent à ses ordres et à la constitution contenue dans les autographes impériaux.

Le prince, ne s'écartant jamais de ses devoirs d'obéissance, doit de toute manière donner des preuves de sa droiture et de ses bonnes dispositions pour ce qui concerne ma volonté impériale, et il ne doit pas manquer de déposer au pied du trône toutes les affaires qui ont besoin de lui être déferées. Il est nécessaire aussi que tous ses efforts tendent au bonheur de mon empire, et personne ne peut opposer le moindre obstacle à ses actes. C'est pourquoi il faut avoir soumission et fidélité pour ce signe impérial.

PRUSSE.

On mande de Berlin, en date du 28 septembre :

« Ici les bruits les plus singuliers circulent sur un attentat à la vie de l'empereur Nicolas qui aurait eu lieu à Posen. Mais il paraît que le tout se bornerait à un coup de fusil tiré sur une voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs aides-de-camp de l'empereur. On dit que personne n'a été blessé. On prétend avoir tiré des grains de poudre et des balles. La nouvelle de cet attentat nous est venue de Varsovie et non pas directement de Posen. On ajoute que l'événement a eu lieu *extra muros*, près d'un pont. »

On écrit aussi de la même ville que le duc de Bordeaux boite un peu, mais qu'il se porte bien; on lui trouve une grande ressemblance avec Louis XVIII, ressemblance qui augmente de jour en jour par suite de l'accroissement de son embonpoint. Le prince est très-bien reçu à la cour. A table, il est toujours entre le roi et la reine.

VILLES ANSÉATIQUES.

On écrit de Hambourg que les troupes de Holstein sont très-irritées contre leur commandant danois; elles détestent notamment les jeunes officiers danois nobles. On assure même qu'un de

ces officiers aurait été tué. On raconte aussi que lorsque le contingent de Holstein est entré à Lunébourg le drapeau déployé, le roi de Hanovre lui aurait donné ordre de retirer ce drapeau et de ne plus le montrer.

Le gérant responsable, B. MURAT.

GYMNASSE ÉQUESTRE

DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI, AUJOURD'HUI DIMANCHE 8 OCTOBRE 1843,

Grand quadrille chevaleresque. — Trente ans de gloire ou la Carrière d'un Brave, par M. Bastien. — Grand tremplin espagnol sauté par les clowns Chaston et Fabrini. — Les Groupes romains, par MM. Winzel, Désiré et vaux dressés. — Rognolet et son épouse, scène comique et dialoguée. — Cba-

AVIS. — Dimanche 9 octobre 1843, à trois heures du soir, le sieur EGGER, courrier vélocipède, donnera une représentation de sa course à pied au jardin public de la Rotonde, aux Brotteaux; il en fera trente-quatre fois le tour en trente-six minutes. C'est le même coureur qui en 1829 fit le trajet de Paris à Moscou en treize jours.

Nous ne doutons pas de l'affluence que ce spectacle attirera dans notre plus belle promenade.

GAZ DE LYON. — RÉDUCTION DU PRIX.

Le directeur de la Compagnie du Gaz de Lyon s'empresse de prévenir les abonnés à ladite Compagnie que le chiffre de 8,000 becs prévu par son traité avec la ville ayant été atteint, une diminution de un quart de centime par bec entier et par heure sur le prix du tarif aura lieu à dater du 1^{er} courant. Une réduction proportionnelle est applicable aux petits becs et à la vente du gaz par le compteur.

DEPOT DES ŒUVRES DE FOURIER ET DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE

Chez MM. F. Beuque et sœur, rue du Commerce, n. 1, près le Jardin-des-Plantes. (60)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTES JUDICIAIRES.

Le mercredi onze octobre 1843, à dix heures du matin, en la commune de Vaise, au lieu du port Saint-Paul, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de treize mille kilogrammes de foin, moisson de la récolte de 1843, de la paille qui recouvre ce foin et du bois sur lequel il repose.

Ce foin est déposé sur deux bateaux, l'un appelé le Comus, l'autre la Boulangère. Ces bateaux sont amarés sur la Saône, au lieu du port Saint-Paul, commune de Vaise. (3545)

Même étude.

Le mercredi onze octobre mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis consistant en secrétaire, commode, piano, glaces, pendules, banquettes, tables, buffet, chaises, etc. (3546)

Même étude.

Le mercredi onze octobre 1843, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en commode, secrétaire, glaces, tables, chaises, buffet, ustensiles de cuisine, etc. (3547)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi neuf du courant, à dix heures du matin, sur la place Saint-Michel, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers consistant en glace, commode, secrétaire, canapé, fauteuils, buffet, table, chaises, chandeliers, pendule, etc. (3763)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence. UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9913)

ÉTUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE.

FONDS DE CAFÉ

situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Neppel, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

A VENDRE

1^o UNE MAISON BOURGEOISE,

Au hameau de Beauregard, commune de Feyzen (Isère),

Avec bâtiment de grangeage, cour, jardin, puits à eau claire, citerne et verrière, le tout d'un seul tènement clos de murs, de la contenance d'environ un hectare. Il existe indépendamment une salle d'ombrage et une allée de mûriers de très-belle venue; enfin, dans toute l'étendue occidentale de la propriété, est une terrasse d'allée d'où l'on découvre à peu de distance le Rhône, le chemin de fer et tout le coteau lyonnais.

2^o un fonds en terre, vigne et hautins,

Au lieu appelé les Côtes-de-Gournay,

Séparés des bâtiments par le chemin de Beauregard, de la contenance de trois hectares environ. S'adresser à M. Clopin, propriétaire et marchand de grains à la Bégude, commune de Feyzen. (2200)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS D'AUBERGE BIEN ACHALANDÉ.

Location très-modérée. — S'adresser rue Mulet, 2, au 1^{er} à M. Barbolat, chargé d'affaires. (175)

A vendre pour cause de départ, EN BLOC OU EN DÉTAIL. fournitures pour cordonnier.

A louer.

UN MAGASIN

A l'angle de la rue de la Gerbe et de la rue Poulaillerie, n. 4. S'y adresser. (167)

A vendre en gros ou en détail.

beaux mûriers de quatre ans, à plein-vent et à mi-vent,

Dans les prix de 50 ou 75 c. les plein-vent, et de 20 à 30 c. les mi-vent. On jouira d'une remise de 5 p. 0/0 si l'on en prend plus d'un cent.

S'adresser à M. P.-J. Reymond, propriétaire, près le Plan de l'Aiguille, à Vienne, en face de l'usine à gaz. (165)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS D'AUBERGE

DANS LE QUARTIER DE PERRACHE.

Il se compose de sept lits toujours occupés. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Guillaume, épicier, rue Bourbon, 30. (160)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS D'HOTEL

TRES-BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, ou à M. Sauvignier, sellier-carrossier, place Croix-Paquet. (146)

A louer, quai de Retz, POUR LA SAINT-JEAN 1844.

grand et beau magasin d'une pièce, à deux arcs, et arrière-magasin de 25 mètres sur 8 mètres, avec cour très-claire qui sera couverte d'un ciel-ouvert vitré. — S'adresser quai de Retz, n. 49, au 5^e. (164)

DEPOT GENERAL

DE SOULIERS EN CAOUTCHOUC (soit gomme élastique), pour hommes, femmes et enfants, chez SCHILFARTH, bottier, rue Romarin, n. 17, à Lyon.

Cette chaussure, complètement en caoutchouc, est la plus élastique que l'on puisse désirer, et offre le meilleur moyen d'avoir toujours les pieds au sec et au chaud. On peut s'en servir pour souliers et pour claques, et résister au plus mauvais temps. Les prix très-modérés sont depuis 4 fr. 50 c. jusqu'à 7 fr.

Les médecins conseillent beaucoup l'usage de cette chaussure. (157)

A louer de suite.

un superbe établissement

pour café-restaurant ou hôtel garni,

Situé à quinze minutes de la place des Terreaux et sur le parcours des omnibus.

Cet établissement est composé de vingt-une pièces fraîchement agencées. Une longue et large salle d'ombrage formant terrasse augmente les avantages qu'offre la position de cette maison.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boullier, restaurateur, rue Pizay, n. 23. (171)

A louer de suite.

4 grands magasins contigus,

avec une pompe dans l'intérieur et deux grandes pièces au 1^{er} étage ayant un escalier de communication.

S'adresser rue Mulet, 16, et rue Neuve, 21, au 1^{er}. (158)

AVIS.

UN HOMME d'un âge mûr désire un emploi dans une maison de commerce où il pourra tenir les livres sédentairement. Au besoin, il remplirait le double emploi de commis et de comptable. Il peut fournir les meilleurs renseignements.

S'adresser à M. Chevalier, rue des Célestins, n. 4. (168)

SUCCURSALE WARTON, A LYON.

PLUS DE CONSTIPATION PLUS DE LAVEMENTS PLUS DE MÉDECINES

La Maison Warton, à Paris, rue Richelieu, n. 68, envoie gratis et franco, à tous ceux qui le demandent, l'exposition d'un moyen naturel de guérir, sans lavement et sans médecine, la Constipation, même la plus rebelle (affranchir). Pour l'obtenir à LYON, s'adresser à M^{lle} MARIÉ DENRY, rue Jarente, n. 4. (2206)

A vendre.

UN FONDS DE MERCERIE

dans une des meilleures positions de la ville.

S'adresser à M. Guereau, rue Tupin, n. 10. (170)

A vendre.

FONDS DE TRAITEUR ET LOGEUR

Dans le quartier de la galerie de l'Argue.

S'adresser à M. Brosse, ancien huissier, petite rue de la Préfecture, n. 4. (166)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Eo. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7603)

AVIS.

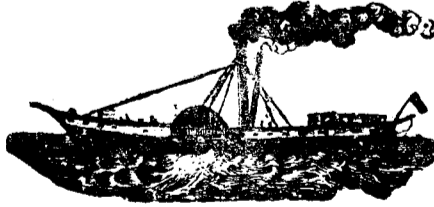
On trouve chez M. SALLIGNIAT, marchand de vins fins et liqueurs de toutes qualités, les vins de Champagne renommés de MOET et CHANDON, d'Épernay (Marne), et autres, place de la Comédie, n. 25, sur la rue Puils-Gaillot, à Lyon. (169)

MEUNERIE.

La Société du Bois-de-la-Barre, seule et unique propriétaire, des carrières si justement célèbres du Bois-de-la-Barre, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) à prévient MM. les propriétaires, menuisiers et mécaniciens que ses magasins de Paris, de La Ferté et de Lyon sont abondamment pourvus de toute sorte de meules anglaises et françaises de tout diamètre. Elle peut envoyer, destination toutes les meules qui lui seraient demandées; elle recevra toutes les commandes qui lui seront adressées, et on est sûr d'avoir aux prix les plus modérés tout ce qui peut se faire de mieux et avec les matières premières les plus réputées en Europe.

S'adresser à La Ferté-sous-Jouarre — à Paris, rue du Chemin-Vert, n. 7, à MM. Naylies et C^e; à Lyon, cours d'Herbouville, n. 28, hôtel Saint-Pierre, à M. Boulanger. (73)

Service Spécial de Valence.



L'AIGLE

PARTIRA TOUS LES JOURS IMPAIRS

Du port de la Charité

A ONZE HEURES DU MATIN,

ET TOUCHERA À TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES. (7310)

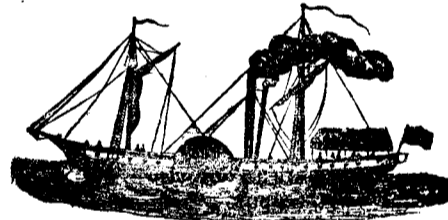
DU 2 AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE PARTIRA POUR MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à SEPT heures du matin. (7144)

Service de Voyageurs.



LE PAPIN DU RHONE

BATEAU A VAPEUR EN FER, A BASSE PRESSION

Partira du port des Cordeliers,

POUR

Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille,

LUNDI 9 OCTOBRE A CINQ HEURES DU MATIN

Bureaux : port des Cordeliers, 59. (7476)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi. Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR. (8778)

A DATER DU 1^{er} OCTOBRE,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours impairs à 7 heures du matin. (7309)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.